

# Charte de la ludothèque

## Préambule

La ludothèque est un espace dédié au jeu à la médiathèque municipale René-Char, pour jouer sur place, emprunter ainsi que participer à des manifestations culturelles.

La ludothèque a pour mission de donner à jouer, d'accompagner, de diffuser la culture ludique et de valoriser le jeu.

Elle est accessible à tous à des horaires spécifiques\* :

	Horaires d'hiver		Horaires d'été	
<b>Mercredi</b>	10h – 12h30	14h – 18h30	10h – 12h	14h30 – 18h30
<b>Samedi</b>	9h – 16h		9h – 13h	

\* La séance de jeu s'arrête 15 minutes avant la fermeture de la ludothèque, afin de permettre à chacun de vérifier et de ranger ses jeux.

Pour le confort de tous, certaines activités ludiques se déroulent sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs. En cas d'affluence, les usagers sont invités à réduire le temps de jeu sur place.

Les usagers sont priés de respecter les locaux, le mobilier, le matériel, le personnel et les autres joueurs en s'amusant calmement. Dans ce lieu partagé par petits et grands, tout comportement inadapté pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive par l'intermédiaire du personnel présent.

Les poussettes doivent être laissées dans les espaces prévus à cet effet, en dehors de la ludothèque.

Pour des raisons d'hygiène et de confort, la consommation de nourriture et de boisson est autorisée uniquement à l'extérieur de la ludothèque.

Dans les pôles "jeux d'éveil" et "jeux d'imitation", les enfants et les adultes doivent retirer leurs chaussures : un meuble pour les ranger se trouve à proximité de ces espaces.

## Règles du jeu sur place

### ◆ Responsabilité des utilisateurs

#### ❖ Rangement des jeux

Tous les jeux sont classés dans différents pôles : Jeux d'éveil, Jeux d'imitation, Jeux de société et d'assemblage, Jeux vidéo. Ils ne doivent pas être déplacés dans un autre pôle, ni dans les espaces de la médiathèque.

Chaque jeu ou jouet doit être rangé correctement à l'issue de son utilisation, grâce à sa "fiche contenu". Il sera ensuite contrôlé par le personnel.

Toute perte ou toute anomalie doit faire l'objet d'un signalement immédiat auprès du personnel présent à la ludothèque.

### ❖ **Accompagnement des mineurs**

Les parents ou accompagnateurs d'enfants mineurs sont responsables des jeux et des jouets utilisés dans le cadre du jeu sur place. Ils doivent veiller à leur bonne utilisation et à leur rangement, ainsi qu'à la sécurité des enfants durant leur utilisation.

Une attention particulière doit être apportée quant à la présence de jeux ou de pièces de jeu qui ne seraient pas adaptés à l'âge des enfants (risques d'étouffement notamment).

La médiathèque dégage toute responsabilité si un jeu ou jouet n'est pas utilisé dans le respect des consignes du fabricant et des normes en vigueur.

Les parents ou accompagnateurs sont invités à prendre une part active dans le jeu des enfants de moins de 10 ans.

#### ◆ **Quels jeux ?**

Les jeux destinés aux activités ludiques sur place sont momentanément indisponibles à l'emprunt, mais peuvent être réservés.

La sélection du moment, établie par les ludothécaires, est disponible à la banque d'accueil de cet espace sur demande.

#### ◆ **Espace jeux vidéo**

Cet espace est accessible sur réservation auprès du personnel, sur place ou par téléphone. Des créneaux d'1 heure sont proposés aux horaires d'ouverture de la ludothèque.

L'accès à l'espace jeu vidéo est interdit aux mineurs de moins de 3 ans. Les enfants entre 3 et 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte durant toute la session de jeu.

Pour les inscriptions des enfants de plus de 10 ans, une personne majeure doit se porter garante.

Seul le personnel est habilité à installer/désinstaller les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique. Toute anomalie doit être signalée auprès de la banque d'accueil de l'espace ludothèque.

Le joueur s'engage à faire bon usage du matériel. En cas de détérioration, le joueur inscrit devra remplacer le matériel abîmé.

Seuls les jeux proposés par le personnel sont disponibles au jeu sur place. Les jeux vidéo classés en 12+, 16+ et 18+ par le système PEGI (icône visible sur le boîtier) ne peuvent pas faire l'objet de jeu sur place, mais sont disponibles au prêt sur une carte d'adhérent correspondant à l'âge requis.

## **Le prêt de jeu**

#### ◆ **Modalités d'emprunt**

L'emprunt s'effectue à la banque de prêt de la ludothèque. Les jeux ne doivent être retournés qu'aux horaires d'ouverture de la médiathèque, la boîte à document n'étant pas adaptée pour les recevoir.

Tous les jeux sont empruntables, à l'exception de ceux destinés aux activités sur place. Certains jeux/jouets sont uniquement disponibles en prêt indirect (gamme Playmobil, jeux

géants...) sur demande à la banque d'accueil de l'espace ludothèque après consultation du catalogue ou sur présentation du boîtier (jeux vidéo).

Avant tout emprunt, il est demandé aux usagers de vérifier le contenu des jeux. L'inventaire complet de chaque jeu est disponible dans ou sur la boîte de jeu (fiche « contenu »). Toute anomalie constatée doit faire l'objet d'un signalement auprès du personnel. Toute détérioration constatée au retour est imputée au dernier emprunteur.

En cas de perte ou de détérioration d'un jeu, jouet ou jeu vidéo, l'emprunteur doit assurer son remplacement. En cas de non disponibilité à l'achat du jeu perdu ou endommagé, un autre jeu de valeur équivalente est proposé à l'emprunteur par l'équipe de la médiathèque.

#### ◆ **Responsabilité de l'usager**

L'usager est responsable des jeux et jouets empruntés, ainsi que de leur usage hors de l'enceinte de la ludothèque. La médiathèque dégage toute responsabilité si le jeu ou le jouet emprunté n'est pas utilisé dans le respect des consignes du fabricant et des normes en vigueur.

#### ◆ **Droits d'utilisation**

Pour des raisons de sécurité ou pour respecter les tranches d'âges requises, certains jeux, jouets ou jeux vidéo peuvent faire l'objet de restrictions d'emprunt.

Les emprunts effectués par des mineurs sont sous la responsabilité pleine et entière de leurs tuteurs légaux.

### **Animations**

Les manifestations culturelles organisées en ludothèque sont gratuites et accessibles à tous sur réservation, le nombre de places étant limité.

Les personnes mineures restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs. Sauf exception, les mineurs de moins de 10 ans doivent être en présence d'un adulte référent.

L'accueil de collectivités doit faire l'objet d'une réservation au préalable. Cet accueil aura lieu en dehors des horaires d'ouverture de la ludothèque. Les groupes présents sont sous la responsabilité des accompagnateurs.

Le personnel se réserve le droit de refuser l'accès aux manifestations, dès lors que celles-ci ont débuté.

### **Application du règlement**

Tout utilisateur de la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement. Le personnel de la médiathèque est chargé de faire respecter son application.

03 DEC. 2021  
Bertrand BARRAUD



The image shows an official stamp from the library. The stamp is circular and contains the text 'Médiathèque de la Vallée d'Issoire' and '41100 Issoire'. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads 'Bertrand BARRAUD'. Above the signature, the date '03 DEC. 2021' is stamped.